



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ÉVALUATION DES ÉCOLES

CAMPAGNE 2023-2024

ALEXIS CHARRÉ, MOHAMMED MARZOUK

ÉVALUATION DES ÉCOLES
1er degré
Cadre d'évaluation et Annexes

Janvier 2022

LES FINALITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation a pour finalité d'améliorer :

- le service public d'éducation ;
- la qualité des apprentissages (cognitifs et socio-émotionnels) ;
- le parcours des élèves ;
- leur réussite éducative

L'évaluation aide les écoles à faire émerger leurs **caractéristiques propres**, à **analyser** elles-mêmes **leurs décisions et actions propres**, leur **fonctionnement**, les **résultats de leurs élèves** et la **qualité de leur suivi**, à valoriser **l'investissement** de leurs équipes pédagogiques et à dégager des pistes d'action.

=> Le point d'aboutissement est la formalisation du projet d'école.

CE QUE N'EST PAS L'ÉVALUATION DES ÉCOLES

L'évaluation n'est pas une évaluation individuelle, ni une inspection, ni un PPCR

L'évaluation n'est pas un contrôle, ni un audit

L'évaluation n'est pas un classement d'écoles

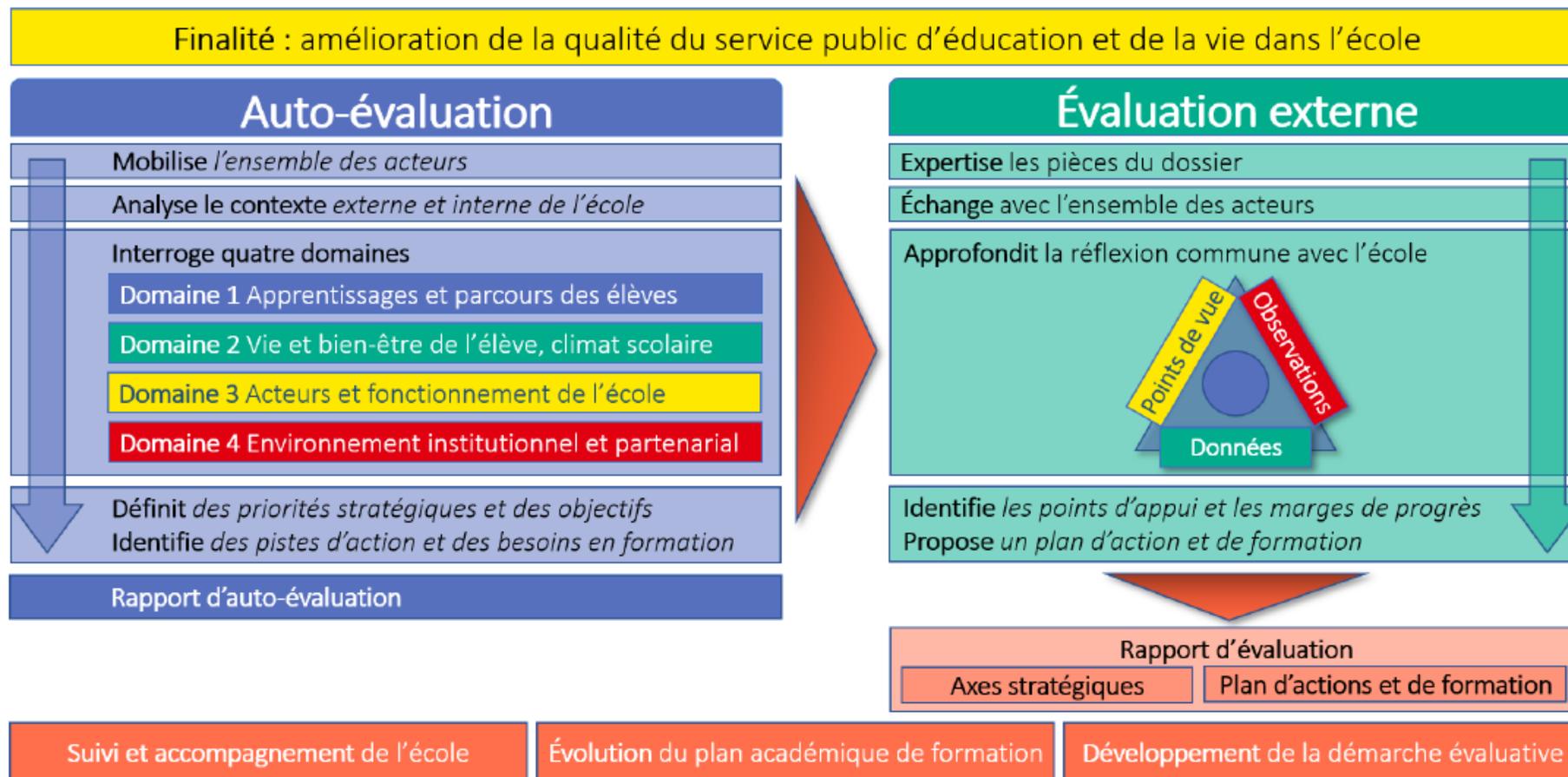
CE QU'EST L'ÉVALUATION DES ÉCOLES

L'évaluation d'école est une **aide au pilotage**, à la **prise de décisions**. Elle **vis**e une **amélioration de la qualité du service public d'éducation**.

L'évaluation d'école s'inscrit dans **une approche systémique**. Elle examine l'école dans **sa globalité**.

L'évaluation d'école est une **évaluation participative**.

Processus d'évaluation d'une école



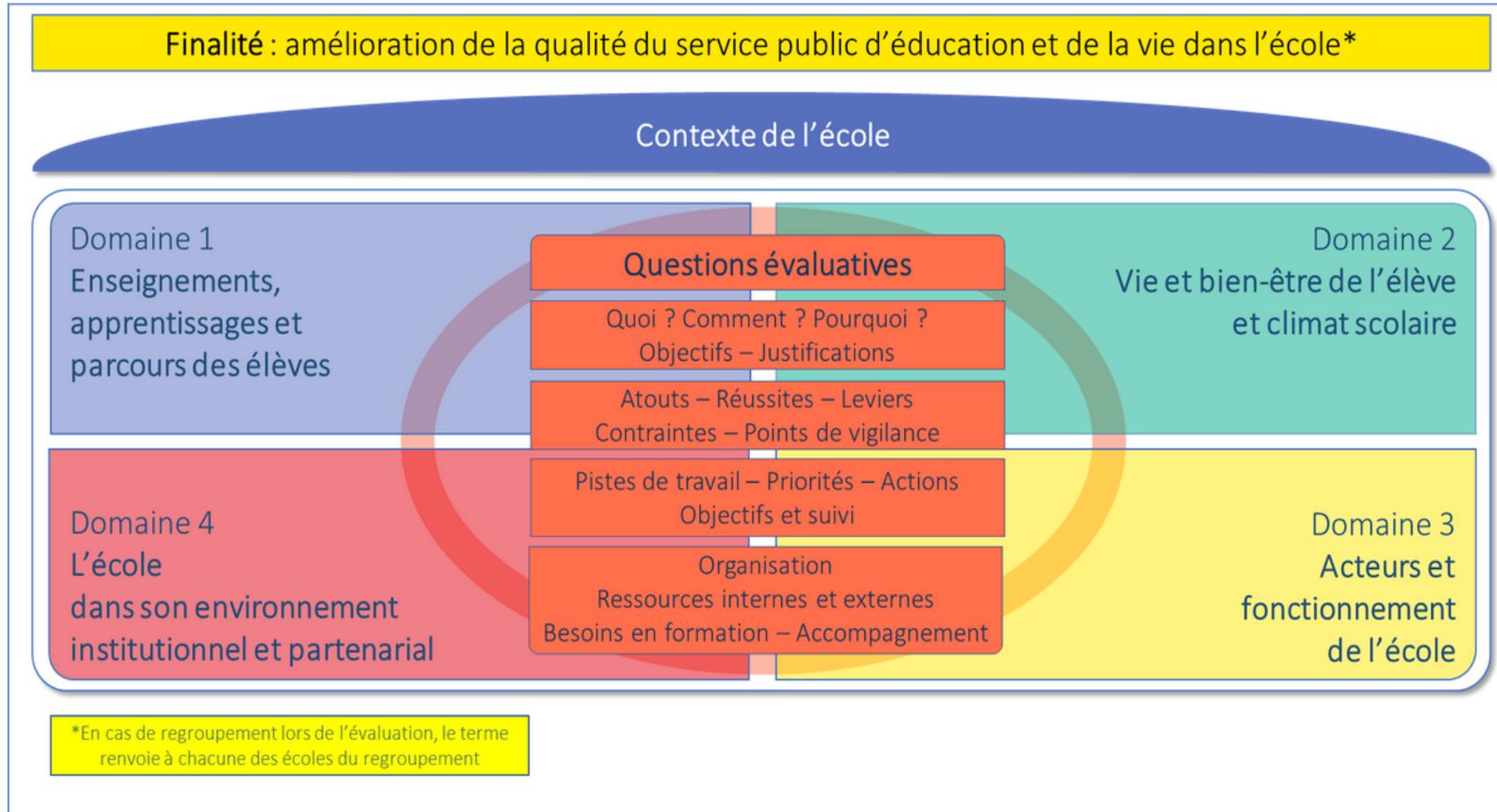
L'AUTO-EVALUATION

Elle permet à l'école:

- d'analyser son contexte, sa singularité, ses marges de manœuvre et ses choix opérés.
- de s'interroger sur la qualité de l'éducation dispensée, des apprentissages des élèves, de leurs résultats, de leurs parcours et de leur vie dans l'école.

L'analyse porte sur les décisions prises par l'école, qui est regardée dans sa **globalité**.

L'analyse est conduite dans le cadre des moyens octroyés à l'école par les autorités de rattachement.



L'AUTO-EVALUATION

Elle est étayée par des **indicateurs** fournis à l'école:

- APAE/ARCHIPEL
- Évaluations repères
- Portfolio
- ECECA

L'école peut demander à bénéficier d'indicateurs supplémentaires.

Une boîte à outils est mise à disposition des écoles.

LE RAPPORT D'AUTO-EVALUATION

Le rapport comprend :

- une brève description de la méthode d'auto-évaluation
- la synthèse des analyses et réflexions par grand domaine
- les points supplémentaires que l'école souhaite évoquer
- une synthèse générale d'appréciation sur l'école : ses points forts et ses réussites, ses points d'amélioration
 - les axes de développement que vise l'école et un plan d'actions opérationnelles
 - les besoins de formation identifiés
- une appréciation générale sur le processus d'auto-évaluation

Il doit être de taille raisonnable

L'ÉVALUATION EXTERNE

Elle est conduite par une équipe de 3 ou 4 évaluateurs, coordonnée par l'un d'entre eux.

L'équipe n'est pas hiérarchique au sens où :

- elle n'est pas fonctionnellement liée à l'école évaluée
- elle ne repose pas elle-même sur une hiérarchie interne.

Les équipes sont **mixtes, pluralistes** et comptent des **experts** pédagogiques et administratifs, **spécialistes d'un domaine et ouverts sur les autres domaines**.

Une charte déontologique

L'ÉVALUATION EXTERNE

Les **observables possibles** durant l'évaluation externe :

- des séances de classe ;
- des temps de récréation ;
- des temps périscolaires si la collectivité en est d'accord, plutôt liés à la journée scolaire ;
- des phases de la journée (entrées, sorties...)

...

Les **entretiens** avec la directrice ou le directeur, les enseignants, les membres de l'équipe, les parents d'élèves, les élèves, des agents territoriaux...

LE RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE

Un pré-rapport servant de base à la restitution.

Le rapport d'évaluation externe est de forme synthétique et il est problématisé.

Il insiste sur les points forts et les réussites et relève les marges de progression.

Il donne une appréciation sur les axes de développement et le plan d'actions et de formation mentionnés dans le rapport d'auto-évaluation.

Il est communiqué au directeur et au conseil d'école, aux autorités de rattachement.

L'IEN de la circonscription en sera destinataire.

LA RESTITUTION DE L'ÉVALUATION EXTERNE

Les évaluateurs rendent compte de ce qu'ils ont observé lors d'une réunion avec les équipes d'école.

Le rapport définitif permettra de construire le projet d'école

LE CALENDRIER

Semaines d'évaluation externe		
Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3
Du 4 décembre au 8 décembre 2023	Du 29 janvier au 2 février 2024	Du 8 avril au 12 avril 2024
Date de remise du rapport d'auto-évaluation		
Jeudi 23 novembre 2023	Mardi 16 janvier 2024	Mardi 22 mars 2024